

II. Les avortements chez les ovins

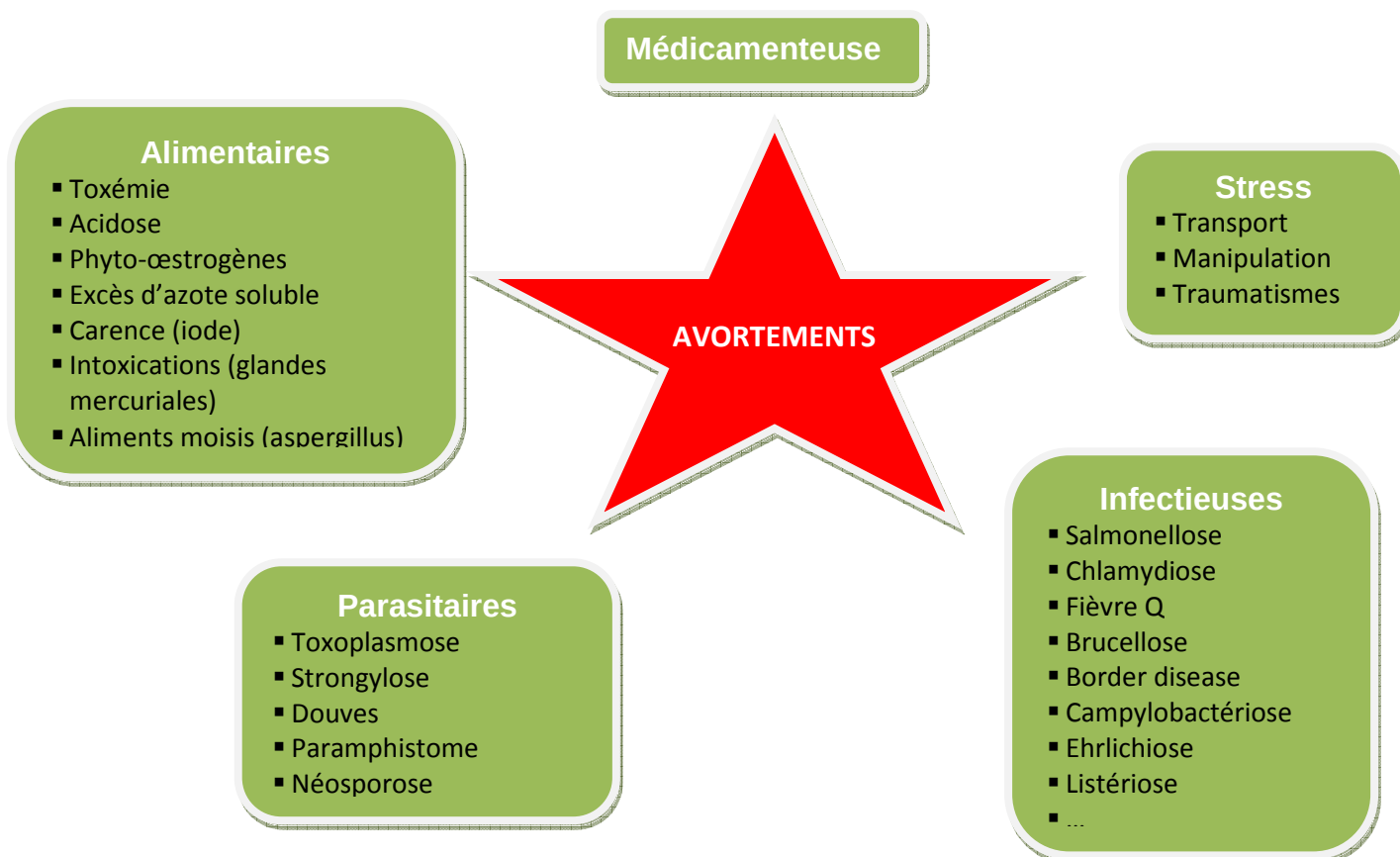
Les avortements chez les petits ruminants apparaissent généralement en série en fin de gestation. Ils s'accompagnent d'une mortinatalité élevée et peuvent prendre une allure catastrophique. Ils sont principalement d'origine bactérienne ou parasitaire.



1. Historique et importance

- Les avortements sont des pathologies anciennes et persistantes en élevage ovien. Que ce soit en production lait ou viande, tous les élevages connaissent des avortements et, malgré l'absence de statistiques fiables, il est admis que 2% des brebis avortent chaque année. Certains élevages sont plus touchés que d'autres (le taux d'alerte se situe à 4%) mais les avortements posent un problème majeur à 30% des élevages. Pour ces derniers les pertes économiques y sont toujours préjudiciables, voire considérables.
- La diffusion et la pérennisation des maladies abortives dans tous les grands bassins de production ovine sont favorisés par la forte densité animale (contamination de voisinage) et par le manque de précautions et/ou les difficultés rencontrées pour sécuriser les échanges qui s'y pratiquent (achat d'animaux contaminés).
- L'importance des avortements tient donc en premier lieu aux lourdes pertes directes et indirectes qu'ils provoquent. Pour donner un chiffre concret, nous citerons celui que nous avons constaté en Limousin (production de viande) dans les élevages que nous avons suivis dans le cadre du programme régional de prévention sanitaire depuis 4 ans. Elles s'élèvent en moyenne à 3.792 € pour 400 brebis, soit pratiquement 10 € par brebis.
- L'importance des avortements tient aussi au fait que certains sont transmissibles à l'homme et présentent donc un risque en terme de santé publique. Dans ce cadre nous pouvons citer l'épidémie de fièvre Q dans la vallée de Chamonix en 2000 et les 5.000 cas de toxoplasmose recensés tous les ans chez les femmes enceintes.

2. Les principales causes des avortements



Parmi toutes ces causes, celles d'origine infectieuse (bactérienne ou virale) voire parasitaire (toxoplasmose) sont les plus redoutables parce que :

- Contagieuses et douées d'un grand pouvoir d'expansion intra et inter élevage.
- Le plus souvent difficiles à combattre (échecs thérapeutiques).
- Persistantes par le biais d'animaux porteurs asymptomatiques et excréteurs.
- Parfois transmissibles à l'homme comme la brucellose, la chlamydiose, la fièvre Q, la listériose, la campylobactériose (certaines sont surtout dangereuses pour la femme enceinte et les personnes présentant un déficit immunitaire).

3. Les principales maladies abortives d'origine infectieuse et parasitaire rencontrées en Limousin

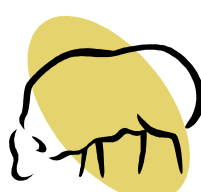
Présentation générale :

	Chlamydiose	Salmonellose	Fièvre Q	Toxoplasmose
Agent responsable	Bactérie : Chlamidia psitaci	Bactérie : Salmonella Abortus ovis	Bactérie Coxiella burnetii	Parasite : Toxoplasma gondi
Risques de contagion	Ces trois maladies bactériennes se transmettent directement d'animal à animal et de l'animal à l'homme. Ces trois bactéries sont résistantes dans le milieu extérieur (plusieurs semaines à plusieurs mois) => ⚠ des risques			Maladie parasitaire Elle ne se transmet pas directement d'animal à animal
Modes de transmission	Voie orale (aliments, points d'eau, litières)		Voie orale Voie aérienne Tiques (excréments piqués)	Crotte de chaton contaminé, une crotte peut contaminer 20 tonnes d'aliments (persistance 2 ans)
Stade d'apparition des avortements	tardifs	A tout stade (surtout autour de 3 mois)	Fin de gestation	Peuvent être très précoces et à tout stade
Taux d'avortement (sans traitement)	25 à 80%	20 à 80%	10 à 90%	10 à 30%
Caractéristiques cliniques et épidémiologiques	Parfois exsudat brun chocolat Agneaux chétifs + pneumonies + kératites + arthrites	Survient brutalement lors d'un stress : brebis malade à l'avortement et après, agneaux moribonds malades	Pas de symptômes caractéristiques	Surtout primipares : mauvais résultats de reproduction, avortons momifiés
Prévention vaccinale	Possible : Chlamyvax FQ Cevac Chlamydia Ovilis Chlamydia	Difficile : Retrait vaccins Interdiction auto-vaccins Importation vaccin espagnol => prescription en cascade vétérinaire	Possible : Chlamyvax FQ Coxevac	Possible : Ovilis Toxovax
Traitement curatif d'urgence ou mieux après diagnostic	Possible : Antibiothérapie Oxytétracycline (10 mg/kg/tous les 10 – 15 jours)	Difficile : Antibiothérapie Florfenicol Quinolones	Possible : Antibiothérapie Oxytétracycline (10 mg/kg/tous les 6 jours)	Possible : TMP sulfa Spiramicine Décoquinatone (hors AMM)
	Selon la prescription du vétérinaire traitant Inscrire le traitement dans le carnet sanitaire Se souvenir que les animaux contaminés et traités restent porteurs excréteurs			

4. Le diagnostic des maladies abortives

Connaître la cause d'une épidémie est indispensable pour mettre en place la thérapeutique curative adaptée et pour élaborer la stratégie préventive adéquate.

Ces dernières années, de nouveaux outils de diagnostic direct (PCR) ont été mis à disposition **Le kit diagnostic direct avortements ruminants** consiste en la mise à disposition d'un kit de mise en évidence de l'agent infectieux pour les maladies suivantes : toxoplasmose, chlamydiose, fièvre Q (PCR) salmonellose (bactériologie), avec une prise en charge de 75% du montant des analyses

Caisse Régionale de Solidarité Santé Animale (CRSSA) Kit diagnostic direct (PCR ou bactériologie) avortements ovins						
	Affections suspectées	Stade gestation préférentiel avortement	Prélèvements nécessaires	Coût total	Aide CRSSA	Coût éleveur
 OVINS	Chlamydiose	Fin de gestation	Avorton, placenta ou écouvillon vaginal	107,62 € HT	80,71 € HT	26,91 € HT
	Fièvre Q	Fin de gestation	Avorton, placenta ou écouvillon vaginal			
	Salmonellose	A partir du 3 ^{ème} mois	Avorton, placenta ou écouvillon vaginal			
	Toxoplasmose	Quel que soit le stade	Avorton (tête) ou placenta			
La prise en charge intervient jusqu'à 3 animaux sur 12 mois par élevage La recherche de la brucellose ne figure pas dans ce tableau car elle fait l'objet d'un suivi particulier dans le cadre de la police sanitaire.						
Seuils d'intervention						
 OVINS	1. Avortements rapprochés dans le temps : 3 avortements sur 3 jours ou moins, quelle que soit la taille du cheptel ou lot d'élevage 2. Avortements espacés sur une période maximale de 3 mois, par lot de reproduction et sur la période de mise-bas : < 250 animaux : ≥ 4 % d'avortements (soit 2 avortements dans un lot de 50 animaux + 1 avortement par tranche de 25 femelles) > 250 animaux : à partir du 10^{ème} avortement					

En cas de nécessité de recherches sérologiques complémentaires, le **plan régional « maladies émergentes »** permet la poursuite de la prise en charge de 50% des frais d'analyses et de la visite vétérinaire de mise en place du plan de lutte et de prévention. Elles consistent à rechercher des anticorps dans des prélèvements sanguins sur un minimum de 5 animaux.

5. Comment lutter contre les avortements

Deux outils sont à notre disposition : l'outil sanitaire et les vaccins.

- Les précautions sanitaires et l'hygiène ont toujours été et restent les mesures les plus efficaces pour prévenir toutes les maladies, y compris les avortements. Certes, elles exigent un investissement humain, rigoureux et continu, mais elles sont à la portée de tous et ne sont pas coûteuses. Trop souvent négligées, ce sont surtout elles qui doivent être mises en œuvre en priorité.
- Les vaccins quant à eux doivent être considérés comme des outils complémentaires (ils ne peuvent pas remplacer les précautions sanitaires). Les vaccins sont toujours très utiles, voire nécessaires mais souvent ils ne sont pas suffisants.

Conduite à tenir pour protéger un élevage sain

- Bonne conduite d'élevage :
 - Alimentation saine et équilibrée, eau de boisson de qualité, transitions alimentaires aménagées.
 - Bon contrôle du parasitisme.
- Bâtiment adapté et assurant un bien-être aux animaux (surface, volume et surtout aération, litière...)
- Gestion rigoureuse des introductions. Ce point est difficile mais il est d'une importance cruciale :
 - S'efforcer de connaître le statut du cheptel d'origine et utilisation du BGC (Billet de Garantie Conventionnelle).
 - Isoler les animaux introduits et les maintenir en quarantaine.
 - Pratiquer les tests de dépistage adaptés au type d'animaux introduits en sachant que l'objectif n'est pas forcément d'acquérir des animaux indemnes, mais plutôt des animaux dont le statut sanitaire est en adéquation avec celui de son troupeau.
- Contrôle de la circulation des chatons pour la prévention de la toxoplasmose !
- Vaccination qui pourrait être soit systématique, de précaution (mais le coût d'une telle pratique est important... trop important !), soit ciblée quand un risque est connu et là elle devient indispensable et très rentable.

Conduite à tenir pour protéger un élevage infecté

1. Dès le début de l'épidémie, avertir les élevages voisins.
2. Intervenir avec des gants (zoonoses).
3. S'engager sans retard dans une démarche diagnostique avec son vétérinaire pour identifier la cause. Cette étape est essentielle.
4. Appliquer strictement les mesures sanitaires et d'hygiène afin de réduire au maximum la dissémination de l'agent infectieux à l'intérieur et à l'extérieur de l'élevage.
5. Isoler les brebis avorteuses, détruire les produits d'avortement contaminés (avortons, placentas) et surtout ne pas les laisser traîner ou les donner aux chiens. Détruire les litières, désinfecter les cases souillées. Ne pas faire adopter les agneaux bien portants à des brebis avortées. Ces mesures sont difficiles et contraignantes, mais ce sont les seules capables de réduire la pression d'infection et ce sont elles qui conditionneront l'efficacité de la vaccination qui devra être pratiquée avant la mise en lutte suivante. Ce premier point est parfaitement connu et démontré pour la chlamydiose.
6. Efficace sur les animaux sains, le vaccin devient partiellement ou totalement inefficace sur les animaux fraîchement infectés (jeunes agneaux ou agnelles, brebis en fin de gestation).
7. Et enfin, quand la cause est identifiée, informer les élevages voisins, afin qu'ils puissent prendre les mesures nécessaires (**il n'y a aucune honte à être victime d'une maladie**).

Le risque d'avortement chez les ovins est omniprésent et persistant. Les épidémies récurrentes que subit l'élevage ovin sont là pour nous le rappeler régulièrement et douloureusement.

Pour autant, ces maladies peuvent être mieux maîtrisées à condition que tous les acteurs s'impliquent avec rigueur et détermination et appliquent consciencieusement les principales règles que nous venons d'évoquer.